

Patrimoine archéologique de la commune de Poët-Laval (26) – février 2018

Principes

Protection de l'environnement et du patrimoine culturel (article L.101-2 du code de l'urbanisme).
Détection, conservation et sauvegarde par l'étude scientifique des éléments du patrimoine archéologique affectés par les travaux publics ou privés concourant à l'aménagement (article L. 521-1 et suivants du code du patrimoine).

Socle juridique

La protection et l'étude du patrimoine archéologique, ainsi que l'organisation de la recherche archéologique relèvent du livre V du code du patrimoine relatif à l'archéologie et notamment de ses titres II et III (archéologie préventive, fouilles archéologiques programmées et découvertes fortuites).

La recherche archéologique est placée sous le contrôle de l'État. Cette recherche est qualifiée de préventive dès lors que la mise en œuvre d'opérations archéologiques est rendue nécessaire par la réalisation d'aménagements ou de travaux portant atteinte au sous-sol ou susceptibles de générer une telle atteinte.

L'article L. 521-1 du code du patrimoine précise que l'archéologie préventive relève de missions de service public. À ce titre, l'article L. 522-1 de ce même code énonce notamment que « *L'État veille à la conciliation des exigences respectives de la recherche scientifique, de la conservation du patrimoine et du développement économique et social* ».

D'autre part, s'applique la réglementation relative aux découvertes fortuites susceptibles de présenter un caractère archéologique (article L. 531-14 du code du patrimoine), à savoir déclarer la découverte en mairie et au service régional de l'archéologie.

- Les zones de présomption de prescription

Pour satisfaire le double objectif de sauvegarde et d'étude du patrimoine archéologique dans le cadre des travaux d'aménagements et de constructions, l'article L. 522-5 énonce, dans son deuxième alinéa, que « *dans le cadre de l'établissement de la carte archéologique, l'État peut définir des zones où les projets d'aménagement affectant le sous-sol sont présumés faire l'objet de prescriptions archéologiques préalablement à leur réalisation* ».

Ces zones de présomption de prescription archéologique, délimitées par arrêté du préfet de région, ont vocation à figurer dans les annexes du PLU et à être mentionnées dans le rapport de présentation et à être représentées sur les documents graphiques, dans le cadre de l'article R. 151-34 2° du code de l'urbanisme.

- Les informations archéologiques géo-référencées par la carte archéologique nationale

La carte archéologique nationale rassemble toutes les données disponibles sur la présence de sites ou de vestiges archéologiques sur le territoire national.

En fonction de ces données, les PLU peuvent classer certaines zones archéologiques en zones N (article R. 151-24 du code de l'urbanisme), et le document graphique peut délimiter ces secteurs (article R. 151-34 2° de ce même code), permettant ainsi de protéger un sous-sol non exploré ou sauvegarder des vestiges déjà mis au jour.

En outre, les articles R. 151-30 et 33 du code de l'urbanisme permettent de limiter, voire d'interdire, toute occupation du sol qui serait incompatible avec la conservation du patrimoine archéologique repéré par la carte archéologique nationale.

- Consultation directe du préfet de région par l'autorité compétente pour délivrer les autorisations d'urbanisme

En dehors des zones de présomption de prescription archéologique (voir le point ci-avant), l'autorité compétente pour autoriser les aménagements, ouvrages, constructions soumis à permis ou pour recevoir les déclarations préalables peut décider, de sa propre initiative, de saisir le préfet de région (DRAC – service régional de l'archéologie), au vu des informations issues de la carte archéologique (voir le point ci-dessus) dont elles ont connaissance, ou qui lui ont été communiquées lors du porter-à-connaissance à l'occasion de l'élaboration ou la révision du document d'urbanisme.

Application au territoire

Le Service régional de l'archéologie ne souhaite pas être associé à l'élaboration du PLU de la commune de Poët-Laval,

Le patrimoine archéologique de la commune comporte plusieurs sites archéologiques connus. Il s'agit de :

- Brotin, Bel Air et le Peyroux : indices d'occupation (néolithique)
- Dans la Combe Saint-Martin : construction, nécropole ? (gallo-romain) ; vestiges de l'ancienne église dédiée à saint Martin (moyen âge)
- Pigoulet : atelier de potier ? (gallo-romain)
- Au ravin de la Plaine : construction, mur (gallo-romain)
- Le Plat : indices d'occupation (préhistoire indéterminée, gallo-romain à période récente)

- Vieux village, ancienne commanderie de l'Ordre des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem fondée dès le XIII^e siècle comprenant :
 - * le château des Hospitaliers composé d'abord d'un donjon rectangulaire du début du XIII^e siècle puis modifié et agrandi au XVI^e siècle (classé Monument Historique)
 - * la chapelle Saint-Jean-des-Commandeurs du début XIII^e siècle, redevenue église paroissiale sous le vocable de saint André à la fin du XVI^e siècle (classée Monument Historique)
 - * le bourg castral développé aux pieds du château et fortifié au XIV^e siècle (remparts inscrits Monument Historique)
 - * la Commanderie ou Salon des Commandeurs d'époque moderne, second château datant probablement du milieu du XVI^e siècle. Edifice construit à cheval sur le rempart du XIV^e siècle au sud-ouest du village.

- Une église paroissiale dédiée à saint Michel, construite hors les murs à l'emplacement de l'actuel cimetière, au XIII^e siècle. Paroisse du diocèse de Die, elle relevait de la commanderie de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem.

• Zones de présomption de prescriptions archéologiques

A ce jour, la commune n'est pas concernée par un arrêté préfectoral de zones de présomption de prescriptions archéologiques sur les projets d'aménagement ou de construction.

- Études pouvant être consultées

Des extraits de la carte archéologique sont consultables à la Direction régionale des affaires culturelles – service de l'archéologie Auvergne-Rhône-Alpes – 6 quai St Vincent - 69001 LYON.